

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE HULL-AYLMER

AVIS PRÉALABLE DE PROPOSITION

Par la présente, les membres de la Caisse Desjardins de Hull-Aylmer sont cordialement invités à soumettre des propositions de sujets pour discussion lors de l'assemblée générale annuelle de la Caisse, qui se tiendra le lundi 29 avril 2019 au Hilton du Lac-Leamy.

Contexte

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration veut maximiser la participation aux assemblées générales annuelles, notamment en permettant aux membres d'y trouver un lieu d'expression de leurs préoccupations au sujet des orientations de la Caisse;

CONSIDÉRANT QUE les membres peuvent déjà demander au conseil d'administration d'ajouter des propositions à l'ordre du jour, mais que le processus est méconnu des membres;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration souhaite faire connaître la procédure afin de démocratiser davantage les assemblées générales annuelles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration n'est lié par aucune obligation quant aux propositions votées en assemblées, sinon celle d'en évaluer la faisabilité.

Conditions

- Que les propositions des membres doivent être liées aux orientations et non pas aux opérations de la Caisse;
- Que toute personne physique qui est membre en plein droit de la Caisse peut proposer un sujet, pourvu qu'elle soit admise comme membre de la Caisse au moins 90 jours avant l'assemblée;
- Que toutes les propositions de sujets doivent être soumises avant le vendredi 8 mars 2019 à 16 h.

Critères d'analyse

- Que la proposition est claire et concise;
- Que la proposition concerne l'ensemble des membres;
- Que la proposition respecte les rôles et pouvoirs de l'assemblée générale annuelle et celui du conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Hull-Aylmer. Vous pouvez consulter les rôles et pouvoirs de l'assemblée générale et du conseil d'administration à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/bref/info-coop/roles-et-pouvoirs-de-lassemblee-generale-et-du-conseil-dadministration/>

Pour toutes questions sur l'avis préalable de proposition, communiquez avec Marie-Noëlle Harvey, adjointe à la direction générale : marie-noelle.d.harvey@desjardins.com, ou par téléphone : 819 776-3000, poste 7041212.

Section à remplir par le membre

PRÉSENTÉ PAR :

Nom du membre : J. Fournier

APPUYÉ PAR :

Nom du membre appuyeur : R. Lalande

Sujet proposé :

L'avis préalable de proposition consiste à demander l'élaboration d'une stratégie de retrait progressif des investissements des membres dans le secteur des hydrocarbures, pour considération par la Fédération des caisses **et** soumission à titre d'avis préalable de proposition de débat et vote à son assemblée générale annuelle de mars 2020.

Arguments appuyant le sujet proposé :

- ! Le Mouvement Desjardins a reconnu la responsabilité du secteur financier dans la lutte aux changements climatiques et la transition énergétique.
- Dans son engagement pour faire face au défi climatique, Desjardins proposait, en décembre 2017, de concentrer dans les énergies renouvelables ses investissements directs en infrastructures énergétiques à partir de ses fonds propres; le régime de rentes du Mouvement a pris le même engagement. Bon nombre de sociétaires souhaitent également diriger leurs investissements vers les énergies renouvelables.
- Dans le contexte actuel, les investissements dans les énergies fossiles sont de plus en plus à risque et constituent un obstacle majeur à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris; des acteurs importants de l'économie et de la finance internationale s'en retirent progressivement donnant le signal du début d'une reconversion dans plusieurs secteurs névralgiques de l'économie.
- Il y a urgence d'agir! La réduction de 45% des émissions mondiales de CO2 en 2030 (sous le niveau de 2010) demande l'effort de tous, incluant des institutions financières qui doivent soutenir l'innovation et la création d'emplois dans une économie qui devra être carboneutre.

Veuillez transmettre votre avis de préalable de proposition, avant le vendredi 8 mars 2019, à l'adresse suivante : marie-noelle.d.harvey@desjardins.com.

Le conseil d'administration fera un suivi de toutes les propositions de sujets qui auront été reçues.